

DANGER 5G



SOMMAIRE

- 1) 04/06/2021 : Alerte Phone Gate – 5G ! l'ANSES sous le feu des critiques ! 1
- 2) 18/06/2021 : « collectif ACCAD » : La fibre et la 5G 2
- 3) 27/08/2021 : Des antennes-relais Free Mobile installées “en catimini” inquiètent des vacanciers de retour à la maison 2
- 4) 01/09/2021 : Les limites officielles de protection contre les ondes électromagnétiques..... 4

1) 04/06/2021 : Alerte Phone Gate – 5G ! l'ANSES sous le feu des critiques !



Nous avons déposé [notre rapport de contre-expertise](#) à la consultation publique ce lundi 1er juin. Il est très critique sur ce rapport que nous considérons plus politique que scientifique.

C'est aussi le cas des scientifiques de l'ECERI et du Pr Belpomme qui jugent "inacceptables les failles médico-scientifiques du rapport de l'ANSES". Voici le rapport de contre-expertise scientifique à l'appui de leurs conclusions :

<https://www.phonegatealert.org/les-inacceptables-failles-medico-scientifiques-du-rapport-de-lanses-de-mars-2021-sur-la-5g-une-contre-expertise-scientifique-du-groupe-de-recherche-de-leceri>

Parmi les premières retombées médiatiques de notre point Presse, cet article d'Actu Environnement qui reprend les points clefs de notre contribution :

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/consultation-repport-anses-5G-opposants-37623.php4>

Merci de nous aider à relayer largement. Par ailleurs nous comptons sur vous pour signer notre pétition et soutenir par vos dons notre association.

Bien associativement,

L'équipe Alerte Phonegate



Il est à nouveau possible d'organiser des événements. Pour cela le Dr Arazi a besoin de votre aide, parlez-en à votre libraire de proximité pour qu'il organise une séance de dédicaces et au sein de vos associations pour organiser des lectures et des débats, voir des cinés-débats. Merci d'avance

2) 18/06/2021 : « collectif ACCAD » : La fibre et la 5G

Détail sur : https://collectif-accad.fr/site/wp-content/uploads/2020/08/La_Fibre_convergence_de_deploiement_vitale_pour_la_5G.pdf

Source : http://www.next-up.org/pdf/La_Fibre_convergence_de_deploiement_vitale_pour_la_5G.pdf

3) 27/08/2021 : Des antennes-relais Free Mobile installées “en catimini” inquiètent des vacanciers de retour à la maison

Bonjour,

La coordination des Collectifs Stop/linky33, porte à votre connaissance, les agissements de Free, mais ce pourrait être n'importe quel autre opérateur, et la complicité du maire de droite de cette commune. Les habitants ne comptent pas en rester là, et ont réagi, nous les soutenons.

Chacun pourra apprécier, mais ce genre de méthode scandaleuse doit être dénoncée, car cela peut se produire partout, en toute discrétion, of course.

Bonne lecture

La Coordination : coordinationstoplinkygazpar5g@gmail.com



Free a apporté une surprise aux habitants d'une commune revenant de vacances et elle n'est pas au goût de tout le monde.

Une douche froide pour des habitants de Talence. En revenant des vacances, certains riverains ont découvert que Free Mobile allait installer six antennes-relais sur un immeuble du quartier Peyllanne, dans le but d'améliorer la couverture et d'enrichir son réseau.

Le permis de construire date du 3 août, prévoyant ainsi l'installation de ce tout nouveau site. L'une des habitantes de l'immeuble, Mireille Duseigneur, affirme que dans son quartier " *tout le monde est contre, car elles peuvent être dangereuses pour la santé*". Rappelons cependant que les derniers rapports de l'Anses ont clarifié que la 5G ne présentait pas de nouveaux risques pour la santé et que les opérateurs sont tenus de respecter des limitations strictes d'émissions d'ondes pour éviter tout risque sanitaire.

Cependant, cela ne suffit pas à Liliane Arnault, habitant en face de la résidence concernée, qui a lancé une pétition : « Je suis électrosensible, indique-t-elle. J'ai déjà dû mettre un filtre à cause des compteurs Linky. S'il y a des antennes en plus, je déménage! ». Ladite pétition a obtenu une cinquantaine de signatures et les riverains ont l'intention de la remettre au maire. Le conseiller municipal à la lutte contre les atteintes au cadre de vie a déjà été rencontré par Liliane Arnault, tandis que Mireille Duseigneur contacte autant de politiques que possibles. Les signataires et habitants entendent également se faire entendre lors d'une réunion publique avec leur bailleur.

Une affaire discrète

En plus des craintes autour des supposés "risques sanitaires", les riverains se plaignent de ne pas avoir été prévenus. « *Le panneau est dans un endroit très discret, peu de gens y passent* », témoigne Mireille Duseigneur. « *Ça s'est fait en catimini, pendant que tout le monde était en vacances* », ajoute sa voisine.

Le maire cependant explique que la procédure est tout à fait normale : "*La loi ne prévoit pas de concertation dans le cadre d'une déclaration d'aménagement*". L'élue affirme n'avoir qu'un pouvoir de négociation, expliquant qu'en cas de refus du permis d'aménager, "*l'opérateur risque de nous attaquer*". Exaspéré, il explique que "*le problème, c'est que beaucoup de gens veulent la 5G mais personne ne veut des antennes*".

D'après la pétition qui veut nuancer ses propos, « *c'est la prolifération d'antennes-relais, génératrice d'une augmentation mécanique des risques, que nous dénonçons spécialement* ». Le maire pour sa part a contacté Free, pour savoir "non pas si on peut les déplacer mais si on peut les mutualiser ou s'il y a vraiment besoin qu'il y en ait autant." L'opérateur affirme que le besoin est réel puisque le "projet concerne trois antennes 3G-4G et trois petites antennes 5G". Il promet également que les antennes seront dissimulées, du moins les plus grandes "avec des fausses cheminées composites".

4)01/09/2021 : Les limites officielles de protection contre les ondes électromagnétiques

Bonjour,

En France comme dans beaucoup de pays d'Europe, la limite de protection contre les champs électromagnétiques est fixée à 61 volts par mètre (V/m), fixée par l'ICNIRP, un organisme privé soupçonné à raison de conflits d'intérêts.

Partout ? Non, 3 pays avaient jusque-là une norme plus protectrice à 6 V/m (10 fois moins !) : l'Italie, la Suisse et la Belgique (fixée par régions).

Les lobbys pro 5G ont donc poussé les gouvernements respectifs à relever ces normes (jusqu'à 61 V/m ou, comme à Bruxelles, à 14 V/m). Ce qui démontre au passage que la 5G va bien exploser les émissions d'ondes, contrairement à ce que peuvent en dire ses promoteurs.

Cependant, les contestations ont eu raison de ces volontés gouvernementales

- en Italie par une grève de la faim très médiatisée de 135 personnes
- en Suisse par une action plus institutionnelle, mais très efficace elle-aussi
- c'est le tour de la région bruxelloise (voir appel ci-joint du collectif stop5G.be) auquel nous souhaitons le même succès.

Bien sûr, l'affaire est plus difficile pour nous : il est plus compliqué d'obtenir un droit nouveau (surtout en ce moment) que de défendre un acquis. Pour autant, il nous faut réfléchir aux modalités d'action qui nous permettraient à l'avenir d'obtenir ce type d'acquis, en convergence avec d'autres collectifs européens, ils le souhaitent aussi !

Denis, pour le collectif Stop Linky 5G Loire

Réponse de Patrice Goyaud, de Robin des Toits

Bonjour,

61 V/m c'est pour les fréquences comprises entre 2 et 300 GHz,

En dessous il faut, de 400 MHz à 2 GHz appliquer la formule: $1,375 \times \sqrt{\text{fréquence}}$ de F, soit par exemple 28 V/m pour la 4G 700 MHz.

Toujours est-il que l'Europe cherche à niveler ces VLE (valeurs limites d'exposition) par le haut, en poussant les pays membres à adopter celles de l'ICNIRP, les moins contraignantes pour l'industrie du numérique.

Heureusement, des règles précisent qu'il est non conforme, dans le cadre de normes sanitaires, d'imposer aux États membres des valeurs limites plus élevées.

Toutefois, on voit bien qu'en ce moment, les élites se moquent bien des règles et des lois qu'ils violent eux-mêmes en permanence.

Donc Denis a raison, même si ce que l'on a obtenu paraît insignifiant, il faut malgré tout faire en sorte de le conserver.

Nous avons aussi les Points atypiques à 6 V/m, issus de la loi Abeille de 2015.

Réponse complémentaire de M-F de RDT

Bonjour,

Il y a quelques années seuil à 61V/m ou à 6V/m revenait au même, puisque les opérateurs n'exposaient jamais à plus de 6V/m en moyenne, ce qui est déjà insoutenable physiquement.

NB 1 des EHS sont mal à 0,1 Vm et même certains à 0,001V/m

NB 2 Un délégué de Midi-Py a suivi, dans le cadre du "Grenelle des ondes" des mesures officielles visant théoriquement à voir comment abaisser les seuils. Le technicien a essayé de lui cacher que la téléphonie vocale passait à moins d'1mV/m, soit moins que les 0,001V/m cités mais a fini par en convenir. J'ai réaffirmé ça lors d'une réunion avec des représentants d'opérateurs, ils n'ont pas contesté.

Les 6V/m ont été nommés points atypiques, à corriger, ce qui a rarement été fait. D'ailleurs, s'ils sont abaissés à 5,8V/m, c'est pareil. Leur moyenne ne prenant pas vraisemblablement en compte les pics et leur "analyse" ne les faisant bien sûr jamais apparaître.

Si vous demandez des mesures officielles, nous conseillons de filmer et photographier.

Quant aux actions en justice,

2016 Robin des toits attaque l'État en justice par rapport aux seuils et est débouté.

https://www.robindestoits.org/Ondes-electromagnetiques-une-ONG-attaque-l-Etat-en-justice-AFP-12-05-2016_a2403.html

2020 Conseil d'Etat : Robin des toits persiste dans sa contestation des conditions d'attribution de la 5G -Puisqu'on ne peut attaquer en invoquant le principe de précaution :

https://www.robindestoits.org/Conseil-d-Etat-Robin-des-toits-persiste-dans-sa-contestation-des-conditions-d-attribution-de-la-5G-communique-de-presse_a2955.html

31 12 2020 Nous l'avons appris par la presse :

Attribution des fréquences 5G : le Conseil d'Etat rejette plusieurs recours

Les requérants, qui accusaient l'Etat d'avoir commis un "excès de pouvoir", ont été déboutés jeudi par la plus haute juridiction administrative.

https://www.francetvinfo.fr/internet/telephonie/5g/attribution-des-frequences-5g-le-conseil-d-etat-rejette-plusieurs-recours_4239941.html

Un rappel :

2018 La loi Élan a discrètement supprimé la protection face aux antennes-relais

<https://reporterre.net/La-loi-Elan-a-discretement-supprime-la-protection-face-aux-antennes-relais>

Depuis longtemps, ils tissent leur toile.

Amicalement

MF pour Rdt